Source : Propos de S.E. TABU Renovat / Tweet de l'Amb. Nyamitwe Willy , Conseiller du Président du Burundi / burundi-forum.org

"*Le Burundi se réjouit de participer à ce dialogue interactif et encourage le Conseil des droits de l'homme à faire preuve de neutralité et objectivité dans sa responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde …*

La Commission d'enquête sur le Burundi est à son 3ème terme. Ce mécanisme a été mal choisi. Il est temps de songer à d'autres canaux de coopération dans le strict respect de sa souveraineté, des aspirations du peuple et du principe de la solidarité humaine entre Etats …

Le Burundi a reçu et scruté le rapport oral que vient de présenter cette Commission et le rejette publiquement. Il est sans valeur ajoutée. Son contenu est mensonger et diffamatoire. Le Burundi fait face à une conspiration politique qu'à une commission d'enquête de l'ONU… Au nom de cette commission, Monsieur Doudou Diène (le fameux Sénégalais : https://www.burundi-forum.org/la-une/international/burundi-mesaventures-tirailleur-senegalais-doudou-diene-maitres/ ; https://www.burundi-forum.org/la-une/diplomatie/burundi-l-amb-shingiro-interpelle-mme-bachelet-sur-le-rapport-doudou-diene-insultant-envers-les-barundi/ ; https://www.burundi-forum.org/la-une/breves/1-8/) s'arroge le droit d'être le porte-parole de l'ONU, de l'opposition politique burundaise, … et se permet d'interférer sur les affaires internes de l'Etat burundais par ses leçons et mises en garde… A l'adoption de la résolution 33/24 en 2016, les TDR précisaient son mandat et sa compétence. Cette résolution ne précise nulle part qu'elle aura un mandat éternel d'enquêter sur toute la vie nationale du Burundi. Il s'agit simplement de l'ultra petita politique…

Ce rapport est un assemblage de faits mensongers, diffamatoires, insultants et topologiquement politiques. Il déshonore le United Nations Human Rights Council au regard de ses principes sacro-saints d'universalité, d'objectivité, d'impartialité, de non-sélectivité et de non-politisation… La Charte de l'ONU dispose, en son article 2§7, qu'aucune disposition n'autorise l'ONU à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni ne l'oblige à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement…

Devant cette situation, le Burundi se refuse d'interagir avec une Commission qui est devenue un instrument de provocation et s'est illustrée dans le mensonge et la diffamation, devenant ainsi la caisse de résonance des forces négatives sous l'onction du – United Nations Human Rights Council – .

Ce rapport fait référence aux prochaines élections de 2020 et présente des récits apocalyptiques qui préparent l'opinion internationale à des situations similaires à celles de 2015 et fondent en amont la nécessité d'un 4ème terme de cette Commission… Le Burundi se félicite de cette annonce et tire déjà la sonnette d'alarme. Il prend désormais pour témoin la Communauté internationale et pour responsables le président de cette Commission et ses mentors au cas où il adviendrait quoi que ce soit au pays…

Pour que la Communauté internationale soit convaincue de la réelle coopération du Burundi avec les Organes onusiens, le Burundi ne doit jamais hypothéquer sa souveraineté. Celle-ci reste une valeur ontologique, intrinsèque et inaliénable de l'Etat et du peuple burundais… Le Burundi reste disposé à coopérer avec les organes onusiens dans le respect des standards, et le dialogue franc continue avec le – United Nations Human Rights Council- en dépit des mauvaises langues sur la fermeture de son Bureau-pays…

Devant ce rapport politique et distrayant, le Burundi invite ses partenaires à entrer plutôt dans la logique d'une coopération constructive basée sur le respect et l'égalité des Etats et des peuples,

une coopération fondée sur la recherche d'un partenariat juste et équilibré… Le Burundi informe qu'il est déjà en marche vers les élections de 2020 et que tous les instruments nécessaires sont bien pensés. Il demander à la communauté internationale de se garder de tous faits et gestes de nature à saper la réussite de ces grands événements électoraux."